

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 116 (1975), p. 318-333

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1975__116__318_0

© Société de statistique de Paris, 1975, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

UNIVERSITÉ DE CLERMONT-FERRAND

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET INSTITUT DE LA VIANDE

Journées organisées à Clermont-Ferrand
du 28 au 30 avril 1976

- Sous le patronage de :
 - *la Société des ingénieurs civils de France* (I. C. F.);
 - *l'Association nationale d'économie* (A. N. D. E. S. E.);
 - *l'Union internationale des agriculteurs français pour le renouveau*,
 - et de la SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS
- Sous la présidence de :
 - Jean-Jacques BARON, président des I. C. F., directeur de l'École centrale des arts et manufactures,
 - et de Jean-Jacques ROSA, président de l'ANDESE, professeur de science économique à l'université d'Orléans.

Sur le thème suivant :

« CONTRIBUTIONS POUR UNE NOUVELLE ÉCONOMIE RURALE »

— *Mercredi 28 avril 1976* :

« L'économie agro-alimentaire et l'économie rurale en 1976 ». Président de séance : M. LEPATRE, président de l'Association nationale des industries agricoles et alimentaires.

— *Jeudi 29 avril 1976* :

« Rencontre entre économistes et biologistes de l'alimentation et de l'agriculture ». Président de séance : J.-M. DURAND, président du Collège d'agriculture et d'écologie de l'ANDESE, président du Directoire de l'Union internationale des agriculteurs français pour le renouveau et secrétaire général de la Société de Statistique de Paris.

— *Vendredi 30 avril 1976* :

« L'économie de la viande en 1976 ». Président de séance : G. PEROL, directeur de l'Office national interprofessionnel du bétail et de la viande (ONIBEV).

« Les exportations agricoles et alimentaires françaises et leur financement en 1976 ». Président de séance : M. DEBATISSE, président du Comité économique et social d'Auvergne, président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (F. N. S. E. A.).

En marge des séances d'étude :

— *visite* de l'I. N. R. A. à Theix;

— de Limagrain à Chappes;

— de la Fromagerie automatisée de Riches Monts,

et *présentation* des œuvres des « Écrivains-paysans » par J. ROBINET, président de la Commission littéraire de l'Union internationale des agriculteurs.

Renseignements et inscriptions auprès de M. L. DEBATISSE, chargé de cours, 41, boulevard-Gergovia, 63002 Clermont-Ferrand Cedex.

Secrétariat des Journées assuré par M^{me} DEBIZE, tél. : (73) 92-22-26, poste 38.50.

V

DISTINCTIONS

1. Le Conseil d'administration de la Société d'économie politique vient de porter à sa vice-présidence M. Gérard HEIM de BALSAC jusqu'alors secrétaire général.

Il succède au président Roger AUBOIN, conseiller d'État honoraire, ancien directeur général de la Banque des règlements internationaux (Bâle) récemment décédé.

M. HEIM DE BALSAC assurait depuis 1962 le secrétariat général de la Société, confié désormais à M. CLAUDE BOURILLON, conseiller économique du Crédit du Nord et de l'Union parisienne.

Auteur d'une thèse de comptabilité nationale, M. HEIM DE BALSAC a publié de nombreux articles et études dans des revues économiques françaises et étrangères. Ancien Vice-président de l'Association nationale des docteurs ès-sciences économiques (ANDESE) et ancien administrateur de la Société de statistique de Paris, il est également administrateur de l'Association française de science économique et vice-président du Club international du droit et de l'économie.

Rappelons que la Société d'économie politique est la doyenne des sociétés savantes françaises. Fondée par Frédéric PASSY le 15 novembre 1842, elle joue le rôle d'Académie économique de notre pays. Son président en exercice, M. Jean MARCZEWSKI est professeur à l'université de Paris I (Panthéon-Sorbonne) où il est titulaire de la chaire de planification et de gestion des systèmes.

Ses présidents d'honneur sont le chancelier Jacques RUEFF, de l'Académie française, ancien président de la Société de statistique de Paris, le ministre Edouard BONNEFOUS, président de la Commission des finances au Sénat, le professeur Gaston LEDUC, membre de l'Institut et le sénateur Luc DURAND-REVILLE, correspondant de l'Institut.

2. Le grand prix de la Fondation de France (prix Paul-Valéry) a été décerné le 24 juin 1975 à M. Alfred SAUVY, professeur honoraire au Collège de France, ancien président de la Société de statistique de Paris, pour son livre *La fin des riches* (Calmann-Lévy), par 11 voix contre 7 à *La grande histoire de la peinture* de M. Jacques LASSAIGNE.

L'ouvrage d'Alfred Sauvy pose les rapports entre pays industriels et tiers monde en termes de peuples vieux et de peuples jeunes et non en termes de riches ou de pauvres.

Attribué pour la troisième année consécutive, ce prix est destiné à récompenser une œuvre accessible à tous et faisant la synthèse entre les cultures scientifique et littéraire. Les deux présidents lauréats ont été MM. Georges DUBY, professeur au Collège de France, et Georges DUMEZIL, de l'Institut.

VI

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS (1)

Chapitre Premier

BUT ET COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

ART. 1. — L'association dénommée Société de statistique de Paris, fondée en 1860 et reconnue établissement d'utilité publique par décret du 19 juin 1869, a pour but de susciter dans les milieux les plus divers un intérêt pour les recherches statistiques, d'encourager ces recherches parmi ses membres et de les faire connaître par ses publications.

Sa durée est illimitée. Elle a son siège social à Paris.

ART. 2. — Les moyens d'action de la Société consistent en réunions donnant lieu à la présentation et à la discussion de communications faites par ses membres, en la publication d'un journal, en une bibliothèque et en l'attribution de prix, médailles et récompenses.

ART. 3. — La Société se compose de membres titulaires et de membres honoraires.

Aucun membre nouveau ne peut être admis qu'après en avoir fait la demande par lettre adressée au président ou sur la présentation de deux sociétaires. L'élection a lieu dans la réunion qui suit celle de la réception de la lettre ou de la présentation.

La cotisation annuelle du membre titulaire à titre personnel est au minimum de 35 F.

La cotisation est réduite de moitié pour les sociétaires ayant moins de 30 ans d'âge ou ayant 65 ans révolus au 1^{er} janvier de l'année.

La cotisation des sociétés et autres organismes collectifs est le double de la cotisation des membres titulaires à titre personnel. Cette cotisation donne droit à l'organisme de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant; la désignation de représentants supplémentaires entraîne le paiement d'une cotisation supplémentaire par personne égale à la moitié de la cotisation du membre titulaire à titre personnel (2).

Les cotisations annuelles peuvent être modifiées par décision de l'Assemblée générale.

Les membres titulaires à titre personnel peuvent racheter leurs cotisations dans les conditions suivantes :

a) pour les membres âgés de moins de 50 ans, par le versement, en une seule fois, d'un capital égal à 20 fois la cotisation annuelle du membre titulaire à titre personnel, ou par le versement pendant cinq années consécutives d'une somme égale à 4 fois 1/2 cette cotisation;

b) pour les membres âgés d'au moins 50 ans, par le versement en une seule fois d'un capital égal à 15 fois la cotisation annuelle du membre titulaire à titre personnel, ou par le versement pendant quatre années consécutives d'une somme égale à 4 fois cette cotisation;

1. Ce nouveau texte, qui remplace celui de 1873, a été approuvé par l'Assemblée générale du 18 décembre 1968 et homologué par décret de M. le ministre de l'Intérieur en date du 3 juillet 1969.

2. Décision de l'Assemblée générale du 18 décembre 1968.

c) pour les membres âgés d'au moins 63 ans et comptant au moins dix années de sociétariat, par le versement en une seule fois d'un capital égal à 5 fois la cotisation annuelle du membre titulaire à titre personnel, ou par le versement pendant deux années consécutives d'une somme égale à 2 fois $1/2$ cette cotisation.

Pour les cotisations rachetées conformément au paragraphe a) ci-dessus, si, au cours des vingt années suivant le rachat de la cotisation et, au plus tard, lorsque l'intéressé aura atteint l'âge de 65 ans, le montant de la cotisation du membre titulaire à titre personnel vient à tripler, le membre racheté devra verser un complément de contribution égal à la moitié de la cotisation de rachat payé par lui ⁽¹⁾.

Les membres honoraires comprennent des membres d'honneur et des membres associés.

Le titre de membre d'honneur peut être attribué aux personnes ayant rendu des services signalés à la Société. Le titre de membre associé peut être attribué à des personnes ou organismes poursuivant, notamment à l'étranger, des objectifs similaires à ceux de la Société. Ces titres confèrent aux personnes physiques ou morales qui les ont obtenus le droit d'assister aux réunions, sans être tenues de payer une cotisation annuelle.

ART. 4. — La qualité de membre de la Société se perd :

1° par la démission;

2° par la radiation prononcée, pour non-paiement de la cotisation pendant une année ou pour motifs graves, par le Conseil, le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir ses explications, sauf recours à l'Assemblée générale.

Chapitre II

ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

ART. 5. — La Société est administrée par un Conseil dont le nombre des membres, fixé par l'Assemblée générale, est compris entre douze au moins et dix-huit au plus.

Le Conseil est ainsi composé :

a) un président;

b) trois vice-présidents;

c) un secrétaire général et un trésorier-archiviste;

d) six autres membres au moins et douze au plus.

Chacun des membres du Conseil, choisi parmi les membres titulaires à titre personnel de nationalité française, résidant dans les départements de Paris, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Senis, Val-de-Marne, Val-d'Oise et Yvelines, est élu au scrutin secret par l'Assemblée générale.

Le président est élu pour un an, le secrétaire général et le trésorier-archiviste pour trois ans. Les vice-présidents et les autres membres du Conseil sont renouvelés chaque année par tiers, à tour de rôle.

Aucun des membres du Conseil, à l'exception du secrétaire général et du trésorier-archiviste, n'est immédiatement rééligible. Toutefois le président et le vice-président à élire chaque année peuvent être choisis parmi les membres du Conseil ou parmi les membres du bureau sortant.

Le titre de président honoraire peut être décerné à un ancien membre du Conseil ayant rendu des services signalés à la Société.

1. Décision de l'Assemblée générale du 17 mars 1965.

Les anciens présidents de la Société et les présidents honoraires assistent aux réunions du Conseil avec voix consultative.

ART. 6. — Le Conseil se réunit au moins quatre fois par an, sur la convocation du secrétaire général. Il peut être convoqué extraordinairement par son président ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence du tiers au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions du Conseil sont prises à la majorité.

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le secrétaire général. Ils sont transcrits sans blancs ni ratures sur des feuillets numérotés et conservés au siège de la Société.

ART. 7. — Les membres de la Société ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées.

Des remboursements de frais sont seuls possibles. Ils doivent faire l'objet d'une décision expresse du Conseil d'administration, statuant hors de la présence des intéressés; des justifications doivent être produites qui font l'objet de vérification.

Les agents rétribués de la Société peuvent, appelés par le président à assister, avec voix consultative, aux séances de l'assemblée générale ou du conseil d'administration.

ART. 8. — La Société se réunit une fois par mois, sauf pendant les mois d'été.

Ses réunions mensuelles sont indépendantes de celles qui pourraient être provoquées extraordinairement, soit spontanément par le Conseil, soit sur une demande signée de dix membres au moins de la Société.

Ces réunions constituent le cas échéant, des assemblées générales de la Société.

L'Assemblée générale comprend les membres titulaires à titre personnel et les représentants titulaires des sociétés ou organismes collectifs.

Son ordre du jour est réglé par le Conseil. Son bureau est celui du Conseil.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil, sur la situation financière et morale de la Société. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et le rapport de la Commission des fonds et archives, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du Conseil.

En ce qui concerne les élections, les membres titulaires de la Société peuvent envoyer leur vote écrit et clos au président de la Société. L'enveloppe devra porter la signature de l'électeur.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les membres de la Société.

ART. 9. — Aucune communication ne peut être faite aux réunions de la Société sans que le texte en ait été soumis pour accord préalable au Président, huit jours au moins avant la séance dans laquelle elle doit avoir lieu.

Est interdite toute lecture qui contiendrait une appréciation quelconque des actes politiques du gouvernement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

ART. 10. — Le président représente la Société dans tous les actes de la vie civile. Il ordonnance les dépenses. Il peut donner délégation dans des conditions qui sont fixées par le règlement intérieur.

En cas de représentation en justice, le président ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale.

Les représentants de la Société doivent jouir du plein exercice de leurs droits civils.

ART. 11. — Les délibérations du Conseil relatives aux acquisitions, échanges et aliénations des immeubles nécessaires au but poursuivi par la Société, constitution d'hypothèques sur lesdits immeubles, baux excédant neuf années, aliénations de biens rentrant dans la dotation et emprunts doivent être soumises à l'approbation de l'Assemblée générale.

ART. 12. — Les délibérations du Conseil d'administration relatives à l'acceptation des dons et legs ne sont valables qu'après approbation administrative donnée dans les conditions prévues par l'article 910 du code civil, l'article 7 de la loi du 4 février 1901 et le décret n° 66-388 du 13 juin 1966.

Les délibérations de l'Assemblée générale relatives aux aliénations de biens mobiliers et immobiliers dépendant de la dotation, à la constitution d'hypothèques et aux emprunts, ne sont valables qu'après approbation administrative.

Chapitre III

DOTATION ET RESSOURCES ANNUELLES

ART. 13. — La dotation comprend :

- 1° une somme de 5 000 F, placée conformément aux dispositions de l'article suivant;
- 2° les immeubles nécessaires au but poursuivi par la Société ainsi que les bois, forêts ou terrains à boiser;
- 3° les capitaux provenant des libéralités, à moins que l'emploi immédiat n'en ait été autorisé;
- 4° les sommes versées pour le rachat des cotisations;
- 5° le dixième, au moins, annuellement capitalisé, du revenu net des biens de la Société;
- 6° la partie des excédents de ressources qui n'est pas nécessaire au fonctionnement de la Société pour l'exercice suivant.

ART. 14. — Les capitaux mobiliers compris dans la dotation sont placés en rentes nominatives sur l'État, en actions nominatives de Sociétés d'investissement constituées en exécution de l'ordonnance du 2 novembre 1945 et des textes subséquents ou en valeurs nominatives admises par la Banque de France en garantie d'avances. Ils peuvent être également employés soit à l'achat d'autres titres nominatifs, après autorisation donnée par arrêté, soit à l'acquisition d'immeubles nécessaires au but poursuivi par la Société, ainsi que de bois, forêts ou terrains à boiser.

ART. 15. — Les recettes annuelles de la Société se composent :

- 1° du revenu de ses biens et valeurs, à l'exception de la fraction prévue au paragraphe 5 de l'article 13;
- 2° des cotisations de ses membres;
- 3° des subventions de l'État, des départements, des communes et des établissements publics;
- 4° du produit des libéralités dont l'emploi immédiat a été autorisé;
- 5° du produit des abonnements au Journal ou de la vente des collections;
- 6° des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente;
- 7° du produit des rétributions perçues pour service rendu.

ART. 16. — Il est tenu une comptabilité faisant apparaître annuellement un compte d'exploitation, le résultat de l'exercice et un bilan.

Chaque établissement de la Société doit tenir une comptabilité distincte qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de la Société.

Il est justifié chaque année auprès du préfet du département, du ministre de l'Intérieur et du ministre de l'Éducation nationale de l'emploi des fonds provenant de toutes les subventions accordées au cours de l'exercice écoulé.

Chapitre IV

MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION

ART. 17. — Les statuts ne peuvent être modifiés par l'Assemblée générale que sur la proposition du Conseil ou du dixième des membres dont se compose l'Assemblée générale, soumise au bureau au moins un mois avant la séance.

Dans l'un et l'autre cas, les propositions de modifications sont inscrites à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale, lequel doit être envoyé à tous les membres de l'assemblée au moins huit jours à l'avance.

L'Assemblée appelée à se prononcer sur les modifications des statuts doit se composer du quart, au moins, des membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle; et cette fois elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

ART. 18. — L'Assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de la Société et convoquée spécialement à cet effet, dans les conditions fixées à l'article précédent, doit comprendre, au moins, la moitié plus un des membres en exercice.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée à nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et cette fois elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

ART. 19. — En cas de dissolution, l'Assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de la Société. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics ou reconnus d'utilité publique, ou à des établissements visés à l'article 35 de la loi du 14 janvier 1933.

ART. 20. — Les délibérations de l'Assemblée générale prévues aux articles 17, 18 et 19 sont adressées sans délai au ministère de l'Intérieur et au ministre de l'Éducation nationale.

Elles ne sont valables qu'après approbation du gouvernement.

Chapitre V

SURVEILLANCE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ART. 21. — Le secrétaire général doit faire connaître dans les trois mois, à la Préfecture de Paris tous les changements survenus dans l'administration ou la direction de la Société.

Les registres de la Société et ses pièces de comptabilité sont présentés sans déplacement, sur toute réquisition du ministère de l'Intérieur ou du préfet, à eux-mêmes ou à leur délégué ou à tout fonctionnaire accrédité par eux.

Les rapports annuels et les comptes — y compris ceux des comités locaux — sont adressés chaque année au préfet de Paris.

ART. 22. — Le ministre de l'Intérieur et le ministre de l'Éducation nationale ont le droit de faire visiter par leurs délégués les établissements fondés par la Société et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.

ART. 23. — Le règlement intérieur préparé par le Conseil d'administration et adopté par l'Assemblée générale est adressé au préfet de Paris. Il ne peut entrer en vigueur qu'après approbation du ministre de l'Intérieur.

Présidents successifs de la société (1)

MM.	MM.	MM.
<i>Villermé</i> , président d'honneur de 1860 à 1864.	<i>Arthur Fontaine</i> (1906).	<i>Charles Rist</i> (1940).
<i>M. Chevalier</i> (1860-1868).	<i>Lucien March</i> (1907).	<i>Alfred Barriol</i> , président honoraire (1941).
<i>Hipp. Passy</i> (1868-1872).	<i>Albert Delatour</i> (1908).	<i>Victor de Marcé</i> (1941).
<i>Ernest Bertrand</i> (1873).	<i>Georges Payelle</i> (1909).	<i>Félix Leprince-Ringuet</i> (1942-1944).
<i>Wolowski</i> (1874).	<i>Léon Vassillière</i> (1910).	<i>Max Lazard</i> (1945).
<i>Clément Juglar</i> (1875).	<i>Charles Laurent</i> (1911).	<i>Baron Mourre</i> (1946).
<i>Léonce de Lavergne</i> (1876).	<i>Desroys du Roure</i> (1912).	<i>Alfred SAUVY</i> (1947).
<i>Émile Levasseur</i> (1877).	<i>Gaston Cadoux</i> (1913).	<i>Maurice Fréchet</i> (1948).
<i>D^r Lunier</i> (1878).	<i>Michel Huber</i> (1914).	<i>Jean Dufrénoy</i> , président honoraire (1949).
<i>D^r Adolphe Bertillon</i> (1879).	<i>Maurice Bellom</i> (1915).	<i>René ROY</i> (1949).
<i>D^r Léon Vacher</i> (1880).	<i>Malzac</i> (1916).	<i>René Risser</i> (1950).
<i>D^r Bourdin</i> (1881).	<i>Raph.-Georg. Lévy</i> (1917).	<i>Edgar Baticle</i> (1951).
<i>Daniel Wilson</i> (1882).	<i>Eugène d'Eichthal</i> (1918).	<i>Charles PENGLOU</i> , président honoraire (1952).
<i>Émile Cheysson</i> (1883).	<i>Paul Meuriot</i> (1919).	<i>Jacques RUEFF</i> (1953).
<i>Adolphe Cochery</i> (1884).	<i>Gabriel Delamotte</i> (1920).	<i>Paul Gémachling</i> (1954).
<i>Léon Say</i> (1885).	<i>François Simiand</i> (1921).	<i>Robert HÉNON</i> (1955).
<i>Alfred de Forville</i> (1886).	<i>Émile Rorel</i> (1922).	<i>Raymond Rivet</i> (1956).
<i>Émile Yvernès</i> (1887).	<i>André Liesse</i> (1923).	<i>Pierre Cauboue</i> (1957).
<i>André Cochut</i> (1888).	<i>Édouard Gruner</i> , président honoraire (1924).	<i>Maurice DUMAS</i> (1958).
<i>Paul Leroy-Beaulieu</i> (1889).	<i>Gaston Roulleau</i> (1924).	<i>Gabriel Chevry</i> (1959).
<i>Eugène Tisserand</i> , président honoraire (1890).	<i>D^r Charles Richet</i> (1925).	<i>Marcel Prot</i> (1960).
<i>Octave Keller</i> (1890).	<i>John-Henri Dal Piaz</i> (1926).	<i>Francis-Louis CLOSON</i> (1961).
<i>Jules de Crisenoy</i> (1891).	<i>Joseph Girard</i> (1927).	<i>D^r Pierre VENDRYÈS</i> (1962).
<i>Th. Ducrocq</i> (1892).	<i>Henri Truchy</i> (1928).	<i>Pierre Depoid</i> , président honoraire (1962).
<i>Adolphe Coste</i> (1893).	<i>Clément Colson</i> (1929).	<i>Pierre DELAPORTE</i> (1963).
<i>Alfred Neymarck</i> (1894).	<i>Louis Marin</i> (1930).	<i>Jacques Dumontier</i> (1964).
<i>Auguste Vannacque</i> (1895).	<i>Georges Paulet</i> , président honoraire (1931).	<i>Jean FOURASTIÉ</i> (1965).
<i>Émile Boutin</i> , président honoraire (1896).	<i>Albert Aupetit</i> (1931).	<i>Robert GIBRAT</i> (1966).
<i>Yves-Guyot</i> (1896).	<i>Dugé de Bernonville</i> (1932).	<i>Daniel DUGUÉ</i> (1967).
<i>D^r Jacques Bertillon</i> (1897).	<i>Paul Razous</i> (1933).	<i>Eugène MORICE</i> (1968).
<i>Beaurin-Gressier</i> (1898).	<i>Richard Bloch</i> , président honoraire (1934).	<i>André VESSEREAU</i> (1969).
<i>Fernand Faure</i> (1899).	<i>Georges-Marie Hamon</i> , prés. honoraire (1934).	<i>Jean BOURGEOIS-PICHAT</i> (1970).
<i>Émile Levasseur</i> (1900).	<i>Georges-Henri Risler</i> (1934).	<i>Claude GRUSON</i> (1971).
<i>Edmond Duval</i> (1901).	<i>Edmond Michel</i> (1935).	<i>Henri GUITTON</i> (1972).
<i>Émile Mercet</i> (1902).	<i>Adolphe Landry</i> (1936).	<i>Jules DUBOURDIEU</i> (1973).
<i>Gustave Schelle</i> (1903).	<i>Henri BUNLE</i> (1937).	<i>Edmond MALINVAUD</i> (1974).
<i>D^r Arthur Chervin</i> (1904).	<i>Georges Darmois</i> (1938).	<i>Daniel SCHWARTZ</i> (1975).
<i>Pierre des Essars</i> (1905).	<i>François Divisia</i> (1939).	
<i>Paul Doumer</i> , président d'honneur (1906).		

Secrétaires généraux : MM. *Alfred Legoyt* (1860-1871). *Toussaint Loua* (1872-1892). *Émile Yvernès* (ancien président) (1892-1899). *Edmond Fléchy* (1899-1909). *Alfred Barriol* (1909-1941). *Pierre Depoid* (1942-1962). *Marcel BRICHLER* (1963-1970), *Jacques DAVID* (1971).

Le secrétaire général actuel est M. Jacques-Michel DURAND.

1. Les anciens présidents sont membres à vie du Conseil de la Société (art. 5 des statuts). Les noms en italique sont ceux des anciens présidents, secrétaires généraux et trésoriers, décédés.

Trésoriers archivistes : MM. *Louis Le Hir* (1860-1864). *Charles Humbert* (1864-1868). *Froger de Mauny* (1869-1875). *Jules Robyns* (1876-1896). *Adolphe Coste* (ancien président) [1896-1899]. *Paul Matrat* (trésorier honoraire) [1898-1923]. *Lucien Perquel* (1923-1925). *André Trignart* (1925-1933). *Adrien PERQUEL* (1934-1942). *Lucien BISTAQUE* (trésorier honoraire) [1943-1950]. *Daniel GENSBITTEL* (trésorier honoraire) [1951-1963], *Alain de RIEDMATTEN* (1964-1971).

Le trésorier-archiviste actuel est M. Jean-Jacques PERQUEL.

VII

BIBLIOGRAPHIE

La statistique générale de la France de 1833 à 1870, par R. LE MÉE, documentaliste au C. N. R. S., étude suivie de notes concernant l'Édition sur microfilm. Service international de microfilms, 9, rue du Commandant-Rivière, Paris (8^e).

Consacré aux deux séries de la Statistique générale de la France (trente-trois volumes publiés de 1835 à 1852 et de 1855 à 1873), cet ouvrage inédit constitue la meilleure introduction à leur étude, puisque M. Le Mée, collaborateur technique au C. N. R. S., membre du Laboratoire de démographie historique, est spécialiste des statistiques du XIX^e siècle. Ce commentaire critique est prolongé d'un chapitre intitulé *La statistique de la France et la démographie*, de notes bibliographiques et d'une annexe consacrée aux *Publications statistiques officielles autres que celles de la S. G. F. et diffusées entre 1820 et 1870*.

Le rapprochement de cet ouvrage et du microfilm des 33 volumes n'est qu'une commodité, le lecteur pouvant, pour compléter ses recherches, se référer aux exemplaires existants. Ces derniers sont cependant rares et souvent incomplets et le microfilm, établi par combinaison de plusieurs d'entre eux, constitue la meilleure collection possible.

Ainsi est-il encore une fois démontré que la juxtaposition d'une étude scientifique de textes et du microfilm de ces textes crée des conditions extrêmement favorables à la recherche.

Le marché financier américain, par Jean-Claude STORA, administrateur civil à la Caisse des Dépôts. Presses universitaires de France. Collection Sup., « L'économiste », n° 52.

Cet ouvrage donne une présentation de tous les aspects du marché financier américain. Comment l'épargne trouve-t-elle sa place dans ce marché? Comment les institutions (assurance vie, fonds de pension...) canalisent-elles cette épargne? Quelle est la demande de capitaux? Comment évoluent le besoin de financement des entreprises et leurs modes de couverture? Comment interviennent les émetteurs publics (les États, l'État fédéral...)? La réponse à ces questions autorise une réflexion synthétique sur la dépréciation, la rémunération et la protection de l'épargne. Enfin, l'auteur s'attache à présenter les intermédiaires et le fonctionnement du marché financier (problème de la solidité financière des « brokers », projets de réorganisation de la Bourse...). Une bibliographie complète cette étude qui sera très utile aux spécialistes d'économie financière.

Les finances de l'Europe, par Daniel STRASSER, directeur des Budgets de la Commission des Communautés européennes. Presses universitaires de France. Collection sup. « L'économiste », n° 53.

Les finances de l'Europe sont au centre de l'actualité, aussi bien de celle des Communautés européennes que dans les milieux politiques des États membres. Pourquoi? Parce qu'il s'agit de trente-cinq milliards de nouveaux francs par an, dont 85 % proviennent des contribuables européens, parce que ces moyens sont jugés devoir servir à la lutte contre l'inflation, parce que le Royaume-Uni considère que le régime budgétaire actuel est inéquitable et qu'il doit être renégocié.

Cet ouvrage est le premier qui regroupe sous le vocable nouveau de « finances de l'Europe » tous les éléments de réflexion sur ce que sont : le budget général communautaire qui rassemble l'essentiel des moyens budgétaires des Communautés européennes; le budget opérationnel de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, lequel n'est pas fondu dans le premier et qui a déjà vingt-cinq ans d'âge; le Fonds européen de développement qui finance la coopération avec dix-neuf États associés aujourd'hui et quarante-six demain; et la Banque européenne d'investissement qui, malgré son autonomie, s'intègre dans les mécanismes communautaires.

Après avoir été pendant six ans chargé de mission titulaire au Secrétariat général du gouvernement, Daniel Strasser a été détaché auprès des Communautés européennes à Bruxelles. Depuis onze ans, il exerce des fonctions de responsabilité auprès de la Commission des Communautés européennes en qualité de directeur de l'administration, puis de directeur du personnel et actuellement de directeur des budgets.

Guide du créateur d'entreprise, par Philippe GORRE, Chotard et associés éditeurs, 33, rue Beauregard, 75002 Paris.

Selon un sondage d'opinion fait en février 1975, 34 % des Français souhaiteraient être en mesure de créer leur entreprise.

La population de plus de dix-huit ans étant d'environ trente millions de personnes, il y en a donc environ dix millions qui, comme vous sans doute, sont dans ce cas.

Or en 1973, il a été créé 19 501 sociétés tandis que 122 469 entreprises individuelles étaient inscrites au registre du commerce et 49 918 au registre des métiers.

En conséquence, il n'y a chaque année que quelques milliers de personnes qui réalisent le rêve de quelques millions. Entre ces deux extrêmes, il y a ceux, quelques dizaines de milliers peut-être, qui ont la ferme volonté de réaliser leurs rêves mais qui se heurtent à des obstacles d'ordre financier, administratif ou psychologique.

Dans la première partie, vous trouverez des informations sur la façon de passer de votre état actuel — salarié, étudiant, chômeur, etc. — à celui de dirigeant d'entreprise.

La deuxième partie retrace les étapes de la création. Nous vous accompagnerons donc tout au long de ces étapes qui vont de la conception de l'idée à l'inscription de la Société au registre du commerce.

La troisième partie reprend d'une manière systématique la liste de tous les organismes susceptibles de vous aider à mener à bien votre projet.

Diverses annexes pratiques complètent cet ouvrage.

Économie de marché et développement des entreprises, par Sabine URBAIN. Cahiers de l'Institut d'études politiques, n° 2. Presses universitaires d'Alsace.

L'évolution des entreprises dans le cadre d'un type d'organisation décentralisée est traditionnellement analysée comme étant la résultante de forces anonymes exercées dans le champ de divers marchés, régulés par le prix et le jeu de la concurrence. Le résultat de l'économie de marché ainsi interprétée comme une mécanique rationnelle d'échanges purs serait doublement heureux, se manifestant à la fois sous la forme d'une affectation optimale des ressources et d'un équilibre général du système économique.

En fait, les entreprises refusent de subir sans réagir une évolution dictée par des variables qu'elles ne contrôlent pas; elles manifestent au contraire une volonté de transformation, de modifications structurelles; elles ne se contentent pas de mettre en œuvre des stratégies d'adaptation à un environnement national et international caractérisé par des changements rapides. La dynamique entrepreneuriale conduit à une croissance importante mais inégale; les interdépendances sont dissymétriques, de type coopératif ou conflictuel.

L'ouvrage tente de montrer comment les entreprises s'efforcent de maîtriser leur développement et essaie d'apprécier quantitativement et qualitativement les résultats de leur action. Mais l'inégalité des méthodes de gestion du changement, la différence des réseaux de communication,

entraînent inévitablement des phénomènes de pouvoir, d'influence ou d'emprise. Se pose alors la question de savoir si la domination des entreprises ayant sû avantageusement exploiter une certaine liberté de manœuvre et connaissant par suite un développement puissant, ne risque pas d'engendrer des abus entraînant à la limite la remise en cause de l'ensemble du système socio-économique. Le livre de Sabine Urban fournit au lecteur les éléments d'une réponse.

La démographie de la Belgique au XIX^e siècle, par Robert ANDRÉ et José PEREIRA-ROQUE. Institut de Sociologie, Études démographiques. Éditions de l'université de Bruxelles.

L'objectif de ce livre, consacré à la démographie de la Belgique, de l'indépendance à la fin du XIX^e siècle, est à la fois de préciser les phénomènes, d'en dégager les causes et de replacer les faits dans le contexte européen. Au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, la population belge évoluait de manière intermédiaire par rapport à la population néerlandaise jeune et dynamique, et à la population française, qui se développait à peine et vieillissait.

La première partie de cet ouvrage s'intéresse aux mouvements naturel et migratoire, l'étude de la fécondité conduisant à une recherche sur les variations de la nuptialité. La seconde partie analyse l'évolution de la structure des âges de 1846 à 1900; elle comporte une tentative d'explication, s'appuyant sur la méthode des projections.

Conscience et pouvoir, par Robert CATHERINE et Guy THUILLIER. Collection Université nouvelle, science administrative. Éditions Montchrestien.

Dans une société toujours plus complexe, la préparation de l'action des pouvoirs publics, l'élaboration des décisions administratives mettent de plus en plus à l'épreuve non seulement la capacité intellectuelle des agents et responsables de l'État, mais une armature morale dont le besoin est plus que jamais ressenti.

L'objet de cet ouvrage est précisément de saisir sur le vif le jeu de la conscience individuelle dans le comportement de l'administrateur commis à l'exercice de la puissance publique dans son ministère, sa préfecture ou sous-préfecture, son service administratif ou technique.

HISTORIA MATHEMATICA

Editorial Office / Department of Mathematics
UNIVERSITY OF TORONTO, TORONTO 181, CANADA

Historia Mathematica est une revue internationale trimestrielle d'histoire des mathématiques publiée par la Commission sur l'histoire des mathématiques de l'Union internationale pour l'histoire et la philosophie des sciences.

Historia Mathematica est publiée sous la direction de Kenneth O. May de l'Université de Toronto avec l'aide d'un comité de rédaction d'une quarantaine de membres de douze pays différents, dont en particulier pour la France J. Dieudonné, P. Dugac, J. Itard et René Taton.

Historia Mathematica est patronnée par treize associations mathématiques et historiques, dont l'Académie internationale d'histoire des sciences, la Société mathématique de France et la Société canadienne d'histoire et de philosophie des mathématiques.

Historia Mathematica s'occupe de l'histoire de tous les aspects de l'activité mathématique, de la préhistoire à nos jours, dans son contexte scientifique et culturel, englobant les théories mathématiques et leurs applications, ainsi que la technologie.

La revue contient des articles originaux, des comptes rendus de livres. Dans ses différentes sections, elle publie des correspondances, elle renseigne sur les sources des documents, sur les projets des historiens des mathématiques, sur les problèmes de la pédagogie, sur les rencontres et les colloques, et donne des informations.

Dans sa partie bibliographique sont indiqués les mémoires et les livres publiés dans le monde entier, précisant les domaines auxquels ils se rapportent.

Le premier tome, de 512 pages, publié en 1974, comprend 34 articles et contributions aux différentes sections, 38 comptes rendus de livres, 22 informations et 527 données bibliographiques.

Les sujets suivants ont été traités dans ce premier tome : l'impact culturel des mathématiques, les mathématiques chinoises anciennes, le théorème fondamental de l'algèbre, la météorologie, les mathématiques indiennes anciennes, les mathématiques hébraïques médiévales, la numération amérindienne de Californie, Al-Biruni, les mathématiques égyptiennes, Galilée, les mathématiques dans l'Amérique coloniale, l'enseignement mathématique en Chine, les mathématiques pythagoriciennes, les mathématiques arabes médiévales, Peano, Leibniz et Geronne.

ANNUAIRE INTERNATIONAL

Historia Mathematica tient à jour un annuaire international de ceux qui enseignent, font de la recherche ou écrivent dans ces domaines. La première édition (plus de 700 noms regroupés par pays et par sujet), publiée en 1972 est déjà épuisée.

Une nouvelle édition est en préparation. Tous les scientifiques sont invités à communiquer leur adresse et les domaines qui les intéressent.

CRÉATION D'UNE ASSOCIATION DES ÉPIDÉMIOLOGISTES DE LANGUE FRANÇAISE

Largement développée depuis quelque cinquante ans dans plusieurs pays, particulièrement ceux de langue anglaise, l'épidémiologie est née plus tard et s'est développée plus lentement dans d'autres pays. Les épidémiologistes francophones répartis dans le monde ont pris conscience qu'ils ont atteint maintenant le nombre voulu pour que l'union de leurs efforts permette un bond en avant, et ont souhaité que soit créée une association permettant la communication entre eux et avec les épidémiologistes d'autres origines.

Quelques-uns d'entre eux, réunis à Paris le 8 avril 1975, ont décidé de fonder l'Association des Épidémiologistes de Langue Française. Cette association est ouverte à tous ceux qui s'intéressent à l'épidémiologie, domaine dont l'importance s'affirme de jour en jour dans la Médecine et la Santé publique. En effet, si l'épidémiologie au sens strict vise à déterminer la fréquence d'une maladie transmissible ou non, en fonction du pays, de l'époque, de la profession, du mode de vie, l'épidémiologie au sens large va plus loin : elle englobe les études de type pronostique et l'appréciation scientifique des effets d'un traitement par l'essai thérapeutique contrôlé, et apporte une contribution indispensable à l'information, la recherche et l'action en Santé publique, allant jusqu'à la planification et à l'évaluation d'un système de soins et à l'économie de la santé.

L'Association dont la création est en cours, se propose notamment d'informer ses membres sur les grandes orientations de l'épidémiologie et les actions entreprises à l'échelon national et international, d'établir des liens étroits et des systèmes d'informations mutuelles avec les sociétés nationales et internationales d'épidémiologie, d'organiser des réunions de recherche ou d'enseignement post-universitaire, de favoriser la publication des résultats des recherches épidémiologiques.

Les épidémiologistes, statisticiens, médecins, biologistes, sociologues, économistes, intéressés peuvent envoyer une demande d'adhésion au secrétariat provisoire de l'Association, Docteur RUMEAU-ROUQUETTE, 16 *bis*, avenue Paul-Vaillant-Couturier à Villejuif (94800), France.

Le Président du Bureau provisoire
Professeur Daniel SCHWARTZ

MEMBRES FONDATEURS :

- D. SCHWARTZ (Paris), *Président.*
- M. GRAFFAR (Bruxelles) et R. SARRACI (Pise), *Vice-Présidents.*
- C. RUMEAU-ROUQUETTE (Paris), *Secrétaire général*, O. JEANNERET (Genève), *Secrétaire adjoint.*
- L. MASSE (Rennes), *Trésorier.*
- M. LECHAT (Bruxelles), *Chargé de missions.*
- L. FRAPPIER-DAVIGNON (Montréal), A. FROMENT (Lyon), C. HANNOUN (Paris), L. LAPORTE (Paris), J. LELLOUCH (Paris), M. MANCIAUX (Paris), E. SAND (Bruxelles), R. SOHIER (Paris).

ANNALES DE L'I. N. S. E. E.

Revue scientifique publiant trois fois par an, sous la direction de M. Edmond MALINVAUD, les résultats de recherches en statistique mathématique, technique des sondages, économétrie, théorie économique quantitative et programmation.

Sommaire du n° 19 — mai-août 1975

- *Estimation d'une fonction de production à générations de capital*, par Jean-Pascal BENASSY, Denis FOUQUET et Pierre MALGRANGE.

Les fonctions de production étudiées permettent de concilier la substitution apparente du capital au travail sur moyenne période et la complémentarité à court terme des facteurs de production. Elles sont estimées, conjointement à une représentation du cycle de productivité, pour l'ensemble de l'industrie française et pour une décomposition de celle-ci en trois sous-branches.

- *Modèles non-linéaires d'analyse de la variance*, par Jean-Pierre LAFFARGUE.

L'idée d'éclater une série à plusieurs indices (temps, secteur industriel, etc.) en plusieurs séries à simple indice dont les analyses seront entreprises séparément, est naturelle pour l'économiste. Cette opération a été généralement effectuée linéairement dans l'analyse traditionnelle de la variance, après éventuellement quelque transformation de la série initiale. Nous proposons de la faire multiplicativement d'une façon qui ne permet pas le recours aux théorèmes de base de l'économétrie et qui est proche de l'analyse factorielle. Nous présentons plusieurs types d'estimateurs, étudions leurs propriétés statistiques et enfin comparons notre méthode à d'autres plus classiques sur une série de taux de distribution des dividendes par les Sociétés privées françaises, disponible sur 11 années pour 26 secteurs.

- *Une étude économétrique sur la pollution automobile*, par Jean MATHIS.

Les problèmes d'économie de la pollution sont à l'ordre du jour. Certains économistes préconisent une taxation générale des nuisances destinée à pallier leur situation « hors marché ».
Une telle solution nécessite que l'on connaisse d'une part, les arbitrages auxquels les consommateurs sont prêts à procéder entre biens marchands et biens « hors marché », et d'autre part, les « fonctions de production » de ces biens « hors marché ».
Cet article a pour but d'illustrer la mesure de telles fonctions de production sur un exemple particulier, la pollution atmosphérique due aux véhicules automobiles.
En l'absence d'une théorie physique du phénomène, la méthode utilisée consiste à ajuster des fonctions aussi simples que possible à partir d'observations sur le trafic et sur le niveau de pollution en oxyde de carbone à un carrefour important de Paris.

Abonnement (1 an : 4 numéros) : France : 100 F — Étranger : 120 F
Le numéro : 30 F.

EN VENTE

- Pour Paris : à l'Observatoire économique de Paris, tour Gamma A, 195, rue de Bercy, 75582 Paris CEDEX 12.
- Pour la Province : dans les vingt Observatoires économiques régionaux de l'INSEE.
- Chez les libraires spécialisés.